

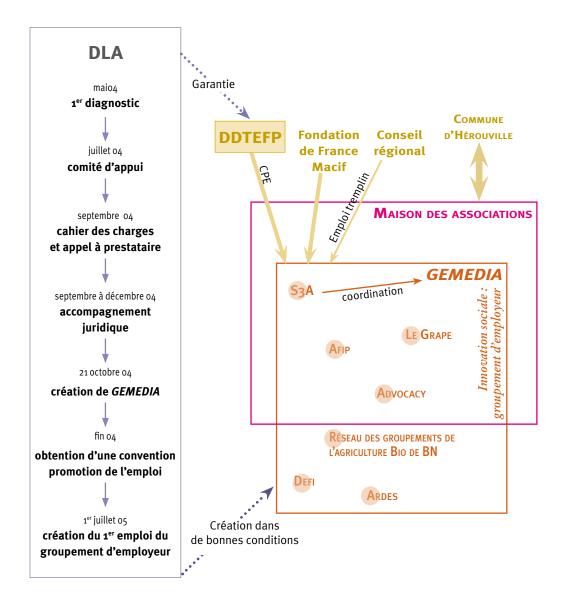
tilité sociale a de la ressource

Données chiffrées DLA

17 accompagnements DLA sur le secteur du développement

local en Basse-Normandie.

106 accompagnements DLA sur l'agglomération de Caen ayant concerné 1572 emplois.



L'association

Les activités

Le GEMEDIA met à disposition de ses membres, par le principe d'une mutualisation de moyens, un ou plusieurs salariés liés au groupement par un contrat de travail, dans les conditions prévues par les dispositions de la loi du 25/07/85 modifiée.

Les modes de financement

- Des subventions ponctuelles (fondation de France, fondation Macif, DDTEFP)
- Autofinancement: 82 % en 2008

Les projets en cours

GEMEDIA voit son développement avec prudence pour ne pas déstabiliser son fonctionnement (partage du projet, animation d'un collectif d'associations et relations basées sur l'adhésion et non sur un mode client) et pour rester un organe de proximité. Il choisit plutôt d'essaimer par le transfert de ses compétences, quitte à héberger temporairement un nouveau projet de groupement d'employeurs. Il évolue en fonction des besoins et de l'effet réseau. Par exemple, en lien avec l'accompagnement DLA pour la petite enfance, il est envisagé de créer un poste de comptable spécifique aux structures de garde, qui soit porté par GEMEDIA. Cela donnera le temps aux structures de s'acculturer au fonctionnement de groupement d'employeurs avant d'envisager, si cela est opportun ou non, de créer à terme un groupement d'employeurs spécifique à la petite enfance.

Cette monographie a été réalisée à partir d'entretiens avec :

- Daniel Hébert, président de GEMEDIA, administrateur S3A
- Grégory Autier, directeur S3A
- Jean-Pierre Terrier, DDTEFP
- Vincent Tournillon, chargé de mission DLA du Calvados (Calvados Création)





Appui à la vie associative

Développement local

Territoire Agglomération

de Caen la Mer

Nots clefs

Autonomie

Solidarité

Mutualisation

Professionnalisation



Accompagner l'innovation sociale

Hilité sociale a de la ressour

GEMEDIA: un groupement d'employeurs

CONTEXTE

- Des emplois jeunes en fin de dispositif et des emplois à temps partiel à consolider ou à créer
- L'idée de mutualiser des moyens
- S3A, point d'appui à la vie associative et gestionnaire d'une maison des associations, est le maillon d'un projet innovant de groupement d'employeurs

CONTRIBUTION DU DLA

 Des conseils juridiques garants de la fiabilité du projet

n aidant la formalisation juridique, l'accompagnement DLA crédibilise le projet, condition nécessaire pour instaurer un climat de confiance (indispensable à ce type d'innovation sociale).

IMPACT

- Un partenariat avec la DDTEFP (convention promotion de l'emploi)
- La création du 1er groupement d'employeur associatif de la région
- L'essaimage du concept et accompagnement d'autres projets similaires

La structure bénéficiaire du dla

Un collectif d'associations

Lors de la demande de DLA, le groupement d'employeur est émergent mais n'est pas encore constitué. Il est en gestation au sein d'un collectif informel d'associations.

- Advocacy : entraide entre usagers d'institutions de soins.
- Afip : Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives
- Ardes : Association régionale pour le développement de l'économie solidaire.
- Defi : association intermédiaire.
- Grape: Groupement régional des associations pour la protection de l'environnement.
- S3A : point d'appui à la vie associative et gestionnaire d'une maison des associations.
- Réseau des groupements de l'agriculture bio de Basse-Normandie.

S3A est au carrefour des besoins et intentions exprimés par ses associations adhérentes, bénéficiaires du point d'appui ou utilisatrices de la maison des associations. Il sera le bénéficiaire du DLA pour le compte du collectif.

Le parcours du projet

Courant 2003, des associations de domaines d'actions diversifiés se rencontrent de manière informelle et font des constats similaires :

- La dégressivité des aides de l'État mettant en péril les emplois associatifs.
- Le besoin d'une prise en charge de leur comptabilité faute de pouvoir embaucher un comptable (compétences pointues sur du temps partiel).
- Le fait d'être dans les mêmes locaux et de pouvoir fonctionner avec du personnel en temps partagé.
- Le désir de pérenniser des emplois-jeunes qui ont acquis des compétences mais dont l'activité ne peut pas générer un salaire à plein temps.
- L'intention de sortir du système de contrats aidés.

















Réseau

Adhérent du CRGE (Centre ressources des groupements d'employeurs de Poitou-Charentes)

Public

Petites et moyennes associations de la Communauté d'agglomération de Caen la Mer.

Nombre de salariés

4 salariés dont 3 pleintemps

Nombre d'adhérents

25 associations adhérentes. Elles sont impliquées dans la vie du groupement avec une solidarité financière.

Comment a été connu le DLA

S₃A est partenaire du DLA dans le cadre de son travail d'accompagnement des associations.

Porteur de la demande

Directeur et président de S₃A

Implication des structures

Ce sont les professionnels des associations (sujet technique) qui ont participé à ce travail et un administrateur (devenu président du *GEMEDIA*). Elles émettent l'idée de créer un groupement d'employeurs pour créer et consolider des emplois à plein temps en CDI (sans recours aux emplois aidés) dans les associations.

Le GEMEDIA (Groupement d'employeurs « mutualisation d'emplois pour le développement inter-associatif ») est créé le 21 octobre 2004. Un an plus tard, il compte 11 associations adhérentes. Il continue sa montée en puissance en multipliant par quatre son nombre d'adhérents.

Les intentions

Le groupement apporte une réponse pragmatique aux associations locales. Il créé de nouveaux emplois en utilisant le potentiel d'heures de travail non pourvues dans les associations. En effet, malgré leurs besoins, celles-ci ne peuvent pas toujours créer des emplois pour différentes raisons souvent combinées : elles ne peuvent pas s'engager financièrement ; elles se sentent démunies face à la fonction employeur; les tâches sont parcellisées sur de petits temps partiels; elles ne trouvent pas les compétences dont elles ont besoin...

En parallèle, le groupement assure des emplois plus stables aux salariés.

Le groupement renforce les solidarités entre associations, souvent isolées.

L'ACCOMPAGNEMENT DLA : UN PROCESSUS

Les besoins de la structure

S3A s'est positionnée comme animateur de la co-construction d'un projet innovant auto-

nome aux côtés de l'Ardes, l'Afip Basse-Normandie, le Grape et Auser, associations qui se sont engagées et ont travaillé à la mise en place du projet.

Un premier travail de prospection, de vérification du

besoin, de rencontre d'expériences similaires a affiné l'intention et amorcé la création d'une association. À partir de là, des questions complexes ont émergé: sur l'organisation, sur les valeurs et sur la technicité juridique.

L'accompagnement préconisé

À peine émergent, le futur groupement d'employeur ne pouvait être bénéficiaire de l'accompagnement DLA (pas éligible au dispositif) et les associations porteuses du projet n'avaient pas de liens juridiques formalisés. De ce fait, c'est S3A, animateur de la dynamique collective, qui a été identifiée pour le DLA, ce qui est cohérent au regard de son positionnement et de ses questionnements: S3A doit-il se transformer en groupement d'employeurs? est-ce S3A qui va gérer et coordonner une structure ad hoc?

Si le collectif était à l'aise sur le sens et sur le processus de ce projet, une aide à l'ingénierie et un appui juridique était nécessaire (mise en place du principe de solidarité financière, définition des textes fondateurs, des contrats de travail, du transfert de salariés, outils de suivi...).

Ce que les acteurs concernés disent du DLA

Phase diagnostic réalisé par le chargé de mission DLA

- Une adaptation aux besoins et une souplesse dans le montage de l'ingénierie d'accompagnement.
- Le cahier des charges s'est adapté à une demande « hors cadre » qui ne visait pas directement la consolidation d'emplois aidés au sein de l'association, mais à l'émergence de nouveaux emplois dans une nouvelle structure. Cette souplesse a été appréciable.

Phase accompagnement par le prestataire

e DLA a ceci d'intéressant

d'apporter un regard d'expertise externe.

- Un prestataire rassurant par sa compétence juridique et par l'apport d'expérience.
- Il a aidé à mettre en forme juridiquement ce qui avait été travaillé en amont par le groupe.
 - Le collectif et le prestataire ont croisé des compétences, l'un apportant sa connaissance technique, les autres leur démarche d'accompagnement et de réflexion sur la vie associative.

"Le DLA a la capacité de porter son regard sur le sens du projet et sa finalité pour un consortium d'associations."

Directeur de S3A, coordinateur de GEMEDIA

Les résultats constatés

- Le projet GEMEDIA a abouti par une construction progressive : il n'était pas aisé de créer un emploi plein temps, en assemblant un puzzle de besoins éparpillés.
- Le groupement s'appuie sur l'infrastructure de S3A et la coordination est assurée par son directeur (économie d'échelle).
- S3A est devenu une sorte d'ensemblier de projets, ce qui lui donne un rôle de plus grande envergure sur son territoire.
- Le partage de ressources humaines a permis à des structures – qui n'ont pas vocation à travailler ensem-

ble – de se rencontrer, d'échanger dans une relation de confiance (obligatoire pour partager des moyens sensibles à la confidentialité ou à la concurrence). Ainsi, *GEMEDIA* est un support pour que ses adhérents puissent créer des actions communes et des synergies.

■ La création de 4 emplois (3 temps plein et un mitemps) pour 25 associations adhérentes.

LE PARTENARIAT

Le partenariat de la DDTEFP avec le DLA

L'intention de créer des emplois viables conventionnels et d'innover socialement avec

un souci de conformité juridique ne pouvait que susciter l'intérêt de la DDTEFP qui a été un partenaire-clef via le dispositif de convention promotion de l'emploi (CPE). Une aide financière importante a été octroyée et a agi comme accélérateur de la démarche. Elle a constitué une base économique solide et pertinente: financement du besoin en fonds de roulement, devenu une provision

en garantie de la solidarité financière.

Avec un esprit d'ouverture, la DDTEFP a facilité la démarche administrative et a suivi la maturation du projet.

Le partenariat et l'obtention de la CPE était concomitant à l'accompagnement : le DLA

> en soutien technique et validation de l'application de la réglementation et la CPE en financement de l'ingénierie et du fonds de roulement. Si le DLA n'avait pas été amorcé, il aurait été préconisé par la DDTEFP (il est d'ailleurs fait mention de l'intervention du DLA dans la CPE).

Modalités

Un accompagnement individuel pour un consortium d'associations mission de 4 jours.

OBJET:

Conseil juridique sur la création d'un groupement d'employeurs associatif.

DÉROULEMENT:

L'intervention s'est structurée sur des demijournées car le prestataire était éloigné. Il s'est adapté à l'évolution du projet, a accéléré le travail lorsqu'il a fallu démarrer plus vite que prévu.

Première phase d'analyse et d'apports.

Deuxième phase de proposition de textes fondateurs.

Un travail de suivi avec une assistance technique a permis de continuer l'accompagnement après la création de *GEMEDIA*.

e travail réalisé
dans le cadre de
l'accompagnement a
traduit les intentions en un
résultat vérifiable et concret
apportant une garantie aux
partenaires.

e DLA a impulsé une

montée en puissance

des compétences : S3A

est devenue une structure

ressource accompagnant

parfois en sous-traitance

du prestataire qui l'avait

accompagnée.

la création de groupements

d'employeurs dans la région,

"Le DLA travaille avec les ressources existantes sur le territoire, les consolide ou les fait émerger".

Directeur de S3A, coordinateur de GEMEDIA

Impacts territoire

- Une innovation sociale exemplaire pour d'autres territoires.
- Un service en place sur le territoire, utile à d'autres stuctures, qui peuvent désormais envisager de mutualiser des moyens avec facilité.

